

*Le premier ministre Jean Chrétien, le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy, et Jody Williams de la CIMT, en compagnie de membres de Mines Action Canada, au moment de la destruction des dernières mines antipersonnel du Canada le 3 novembre 1997.*



d'une collaboration novatrice entre quatre ministères fédéraux : le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), l'Agence canadienne de développement international (ACDI); Industrie Canada (IC) et le ministère de la Défense nationale (MDN). Afin de coordonner cette action et pour mettre en évidence l'importance prioritaire qu'il lui attribue, le Canada a nommé une ambassadrice à l'action contre les mines, M<sup>me</sup> Jill Sinclair. Le Canada a été le premier pays au monde à avoir constitué une équipe d'action contre les mines se consacrant uniquement à cette tâche. Il existe maintenant des équipes similaires en France, en Norvège, en Australie, en Thaïlande et aux États-Unis.

Parmi les ministères, le MAECI joue un rôle directeur en ce qui concerne les initiatives visant l'universalisation et la ratification de la Convention, ainsi qu'en matière de coordination internationale, d'établissement de priorités mondiales et de surveillance. Le MAECI soutient également, de concert avec le MDN, la destruction des stocks de mines terrestres.

L'ACDI détient le rôle directeur dans les domaines du déminage, de la sensibilisation aux mines et de l'assistance aux victimes; pour ce faire, elle s'inspire de son expérience de l'élaboration et du financement de programmes en Afghanistan, en Angola, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Amérique centrale et au Laos. Depuis 1993, l'ACDI a dispensé une assistance d'un montant de plus de 12 millions de dollars au titre de l'aide à l'action antimines à ces pays et régions. Elle a appuyé des initiatives semblables du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), d'organismes des Nations Unies et de certaines ONG.

Le MDN et Industrie Canada ont uni leurs efforts pour constituer le Centre canadien des technologies antimines (CCTAM). Celui-ci a pour mandat de mettre au point des technologies peu onéreuses et durables à des fins de déminage humanitaire, et d'évaluer les technologies mises au point au moyen de recherches sur place, ainsi que celles développées par des entreprises canadiennes. Cela se fait au moyen de l'utilisation des installations disponibles grâce à l'association du CCTAM avec le Centre de recherches pour la défense de Suffield (CRDS). Industrie Canada exerce la responsabilité primordiale pour ce qui est de faire la commercialisation et le marketing

## Engagement envers la Convention

Les pays qui acceptent d'être liés par la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction* prennent les engagements suivants :

- interdire l'emploi, la production, le transfert et le stockage des mines antipersonnel;
- détruire les stocks existants;
- déminer les champs de mines en 10 ans;
- contribuer à la prestation de soins aux victimes des mines et à leur réadaptation;
- accepter les règles destinées à assurer le respect de la Convention.